

**Sujet :** [INTERNET] Projet parc éolien Les Pinceaux

**De :** >

**Date :** 26/05/2023 à 22:15

**Pour :** ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Par la présente je vous informe de ma réflexion favorable relative à la réalisation du parc éolien Les Pinceaux.

En effet, ce dernier s'intègre à d'autres parcs déjà implantés, ce qui ne procure pas une nouvelle gêne visuelle mais densifie un état existant et surtout évite le mitage du domaine agricole.

La distance d'implantation des éoliennes par rapport aux habitations est au-delà de la réglementation en vigueur.

L'électricité produite par les éoliennes permet une protection environnementale : pas d'extraction fossile, pas de pollution des sols ni des eaux, pas de dégradation de la qualité de l'air, ne produit pas de gaz à effet de serre.

Le vent étant la seule ressource naturelle inépuisable nécessaire, la production de cette énergie verte permet de lutter contre le réchauffement climatique et ses dérèglements souvent catastrophiques.

De plus l'actualité nous prouve que la souveraineté d'un Etat dans différents secteurs est indispensable, celui de l'énergie en fait partie.

Et pour terminer, je remarque que ce projet a obtenu le soutien des politiques territoriales, communes et communauté de communes.

Je réitère mon soutien à ce projet.

Bien cordialement